COMMISSION DE L'OCÉAN INDIEN
Île MAURICE

« PROJET REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CREATIVES (ICC) EN INDIANOCEANIE»

PRESTATION DES SERVICES

AVIS D'APPEL A MANIFETSATION D'INTERET

Ref N°COI/ICC/AMI/060

RECRUTEMENT DES PRESTATAIRES DE SERVICES.

1. La Commission de l'Océan Indien a reçu une subvention de l'Agence Française de Développement (l'AFD) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de celui-ci pour effectuer les paiements au titre du projet régional de développement des industries culturelles et créatives (ICC) en Indianocéanie pour le recrutement **d'un prestataire de service local pour la mise en place d'un programme d'appui à l'entrepreneuriat féminin dans le tourisme culturel à Maurice, Madagascar, L'Union de Comores, Seychelles et Mozambique**.

 Ce projet, classé CAD2 selon les critères de l'OCDE, contribuera à la valorisation des diversités et cherchera à réduire les inégalités de genre basés sur les stéréotypes genrés et les déséquilibres socioéconomiques entre les femmes et les hommes

2. La Commission de l'Océan Indien invite les Candidats à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.

3. Cet Appel à Manifestations d'intérêt s'adresse aux :

☒ Institution publique, ☐ Consultants individuels

☒ Organisation non gouvernementale ☒ Bureau d'études

☒ ONG et bureau(x) d'études en Groupement

4. Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des "Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers", disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD : http://www.afd.fr.

5. Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure :

une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres, ou
une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants.

Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

6. Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires et qu'ils sont également en règle vis-vis de l'administration fiscale dans pays d'origine.

7. La pertinence des Manifestations d'Intérêt sera examinée au regard des qualifications et compétences suivantes :

 Le caractère similaire des références sera analysé en fonction :
 - De l'ampleur des marchés ;
 - De la nature des Services promouvoir l'entrepreneuriat au niveau régional dans l'océan Indien et du Mozambique;
 - Du domaine et de l'expertise technique programmes d'accompagnement pour les MPMEs ;
 - Expérience avérée dans la conception et la mise en œuvre de programmes de formation dédiés à l'entrepreneuriat féminin
 - Du contexte géographique de la région de l'océan Indien et du Mozambique.

 Le Client examinera également la pertinence des Manifestations d'Intérêt au regard des critères suivants :

 - Compétences et disponibilités internes en matière matière de conception et production de programmes formation pour l'entrepreneuriat féminin dans le pays ;

 Une candidature ne répondant pas à l'une quelconque de ces exigences sera écartée.

8. La Commission de l'Océan Indien (COI), dressera une liste restreinte de six (6) Candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.

9. Les manifestations d'intérêt complet composés des dossiers mieux cités ci-après, les référence des travaux similaires accompagnées de la Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale, la lettre d'engagement genre dûment remplie et signée, doivent être déposées ou envoyées par email à l'adresse ci-dessous au plus tard le **20 aout 2025**. Les pièces jointes ne pourront dépasser 10 Mo.

Secrétariat général de la Commission de l'océan Indien (COI)

Service des Marchés et contrats

Blue Tower, 4ème étage, Rue de l'Institut, Ebène, Maurice

Tél : (230) 402 6100 -

E-mail :; culture@coi-ioc.org;smc@coi-ioc.org